

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe****Déposé / Reçu le****02 JAN. 2026**

Greffe

**au greffe du tribunal de l'entreprise
transmission des Bruxelles*****26004596***N° d'entreprise : **0448 115 254****Nom**(en entier) : **INSTITUT DE COMMUNICATION DU BARREAU DE
BRUXELLES**

(en abrégé) :

Forme légale : **Association sans but lucratif**Adresse complète du siège : **Boulevard du Souverain 36 1170 Watermael-Boitsfort****Objet de l'acte : Démission - Nomination d'administrateurs - Transfert de siège -
Modifications statutaires**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 06/06/2025

Deuxième résolution - Démission d'administrateurs

L'assemblée générale acte à l'unanimité des membres présents et dûment représentés la démission des administrateurs suivants et les remercient pour leur travail et ce qu'ils ont apporté à l'I.C.B.B. au cours de leur mandat :

1. Mme Mariana BOUTUIL (administratrice)

2. Mme Candice FASTREZ (administratrice)

Troisième résolution - Nomination d'administrateurs

L'assemblée générale approuve à l'unanimité des membres présents et dûment représentés la proposition de renouvellement de certains mandats d'administrateurs, ainsi que la nomination de nouveaux administrateurs pour un mandat de trois ans et décide d'appeler aux fonctions d'administrateurs les personnes suivantes qui acceptent leur mandat :

1. M. Gil KNOPS (Président)

2. Mme Julie COPIN (Secrétaire)

3. Mme Lucille BERMOND (Trésorière)

4. M. Simon MENSCHAERT (Administrateur)

5. M. Benjamin PARDONGE (Administrateur)

6. M. Jonathan DARCHAMBEAU (Administrateur)

7. M. Thibault RAAD (Administrateur)

8. Mme Julie WOLFF (Administratrice)

Conformément à l'article 2:54 du CSA, les administrateurs nommés font, pour toutes les notifications qui concernent l'exercice de leur mandat, élection de domicile au siège de l'Association.

Quatrième résolution : Transfert du siège social

L'assemblée générale décide, à l'unanimité, de ses membres présents de transférer le siège social de l'ICBB à l'adresse suivante : 1060 Bruxelles, Che. De Charleroi, 112, 4^{ème} et. (eMotio.law).

Cinquième résolution : Approbation des modifications statutaires

L'assemblée générale décide, à l'unanimité de ses membres présents de remplacer l'article 2 de ses statuts par :

" L'article 2 des statuts - siège social :

Le siège est établi dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Le siège peut, par décision de l'organe d'administration, être transféré à n'importe quel endroit en Belgique, en tenant compte de la législation sur l'emploi des langues.

Chaque changement de siège de l'asbl est publié aux Annexes du Moniteur belge à la diligence des administrateurs. "

Septième résolution : Pouvoirs aux fins d'exécution des résolutions

L'assemblée générale décide, à l'unanimité de ses membres présents de conférer tous pouvoirs aux fins d'exécution des résolutions qui précèdent et aux fins d'opérer les modifications, formalités et publications nécessaires auprès des autorités compétentes à M. Gil KNOPS et Mmes Julies COPIN et Lucille BERMOND en leur qualité d'administrateurs, agissant tous conjointement ou séparément avec la faculté de substitution.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/01/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

• Réservé
au
Moniteur
belge



Pour l'ASBL,
M Gil KNOPS
Président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/01/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).